



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 MAI 2023

DÉLIBÉRATION
N° 23-12

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ANCDG

DATE DE CONVOCATION
Le 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
|--|--|--|---------|
| Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente | Présente | Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT | Absente |
| M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON | Présent | / | |
| M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 2 ^{ème} Vice-président | Présent | M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI | Excusé |
| M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 3 ^{ème} Vice-président | Excusé Pouvoir M. David Charpentier | Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX | Absente |
| M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE | Présent * | / | |
| Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau | Présente | Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE | Excusée |
| Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau | Présente | Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY | Excusée |
| Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau | Présente | Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER | Absente |

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230511-23-12-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
|--|---|--|------------|
| M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau | Absent | M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY | Présent |
| M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau | Excusé Pouvoir M.Mathieu Viskovic | Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE | Absente |
| Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau | Présente* | M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT | Absent |
| M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau | Présent | M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE | Excusé |
| Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE | Absente | / | |
| Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES | Présente | M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY | Absent |
| M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER | Absent | M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE | Absent |
| M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES | Excusé | Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS | Absente |
| Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE | Présente | Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY | Absente |
| M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS | Présent | Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY | Absente |
| M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE | Présent* | M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE | Excusé |
| M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY | Présent arrivé au point n°3 | Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING | Absente |
| Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX | Présente | Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE | Absente |
| M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT | Absent | / | |
| Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN | Présente* | M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG | Présent*** |

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
|---|----------|---|---------|
| Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie | Présente | Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX | Absente |
| Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX | Absente | M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX | Absent |
| Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES | Absente | Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES | Absente |
| Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN | Excusée | Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN | Excusée |

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

| | |
|---|----|
| Membres titulaires du Conseil d'Administration | 27 |
| Membres suppléants du Conseil d'administration | 27 |
| Quorum | 14 |
| Présents | 14 |
| Présents prenant part au vote | 14 |
| Présents en visioconférence | 5 |
| Présents en visioconférence prenant part au vote | 4 |
| Pouvoirs | 2 |
| Votants | 20 |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

| | |
|-----------------------|----------------------------------|
| Mme Chrystel LECLERC | Directrice générale des services |
| Mme Anne-Claire MÉLOT | Assistante de direction |

LA PRÉSIDENTE,

Expose à l'Assemblée :

L'ANDCDG, association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion, rassemble près de la totalité des personnels dirigeants des centres de gestion, dont le temps de travail est essentiellement technique et totalement neutre politiquement.

Ses commissions techniques, qui permettent un débat et des solutions collectives sur des sujets d'actualité notamment statutaires, sont toujours plus sollicitées par les agents des centres.

L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études et de projets, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de nombreuses journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion qui réunissent à chaque fois plus de participants.

Ces actions permettent à la fois une concertation technique sur les méthodes, mais aussi une préparation à toutes les actions communes à l'ensemble des centres de gestion. Cette concertation, la confrontation collective d'idées et de compétences sont la base de l'efficacité du travail de préparation des décisions des élus.

Par ailleurs, l'expertise de l'ANDCDG constitue un appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la FNCDG. Des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commission ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation, ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessite le recours aux aides financières externe. C'est ainsi que l'ANDCDG sollicite, comme chaque année, l'attribution pour l'année 2023.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération N°23/05 en date du 6 mars 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023,
- la note explicative de synthèse,

CONSIDÉRANT :

- la demande de subvention de l'ANDCDG en date du 6 février 2023,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE :**Article 1**

D'attribuer pour l'année 2023 une subvention de 1000,00 euros à l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion,


Article 2

De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Lieusaint, le 11 mai 2023

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date d'affichage :